n° 03 / février 04

statistiques en bref

Observatoire de la culture et des communications du Québec

LES ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART DES MUSÉES, ENTREPRISES ET INSTITUTIONS EN 2001-2002

PAR CHRISTINE ROUTHIER
CHARGÉE DE PROJET, OCCQ

Au printemps 2003, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) amorçait une enquête sur les transactions d'œuvres d'art au Québec. Le but de cette enquête est d'obtenir des indicateurs statistiques concernant la vente (et, subsidiairement, le don) d'œuvres d'art originales[1] au Québec : montant annuel des ventes, nombre d'œuvres vendues, etc. L'enquête ne vise pas à mesurer le volume de toutes les transactions d'œuvres d'art, mais seulement celui des transactions impliquant des établissements actifs dans la vente ou l'acquisition : marchands d'art, institutions muséales, entreprises collectionneuses, institutions publiques, etc. L'enquête exclut volontairement les transactions entre particuliers[2], ces dernières étant difficiles à comptabiliser avec précision.

Réalisée par voie de sondage, l'*Enquête statistique sur les transactions d'œuvres d'art au Québec* comprend deux volets distincts :

1. dénombrer les acquisitions (achats + dons reçus) d'œuvres d'art faites par les établissements collectionneurs du Québec, en prenant soin de distinguer les acquisitions faites auprès de marchands d'art[3] et auprès d'autres vendeurs ou donateurs;

2. dénombrer les ventes d'œuvres d'art des marchands d'art[3] du Québec.

Le présent bulletin expose les résultats sommaires du premier volet. Il est primordial, à la lecture de ces résultats, de prendre en compte leur contexte de production et de comprendre qu'ils sont le fruit non pas d'une enquête portant principalement sur l'acquisition d'œuvres d'art, mais d'une enquête dont l'objectif premier est d'évaluer le total des ventes réalisées. En clair, le volet « acquisitions » (volet 1) a été conçu de manière à compléter le volet « ventes des marchands d'art » (volet 2) et non pas pour documenter en détail la nature des acquisitions.

1. Aux fins de l'enquête, une œuvre d'art originale est définie ainsi : exemplaire premier et unique d'une œuvre d'art visuel (toile, sculpture, dessin, verre d'art, etc.), cet exemplaire ayant été produit par l'artiste auteur de l'œuvre et portant généralement sa signature. Sont considérés comme des œuvres originales les exemplaires produits en série limitée (des lithographies, des photographies, etc.) lorsque chaque exemplaire de la série est numéroté et signé de la main de l'artiste. Sont aussi considérées comme des œuvres originales les exemplaires d'une œuvre d'art à imagerie virtuelle comme une vidéo d'art ou une œuvre numérique.
2. Par exemple, lorsqu'un particulier achète une œuvre directement de l'artiste qui l'a produite.
3. Les marchands d'art incluent les galeries d'art commerciales, des firmes d'encan, des courtiers en art, des boutiques de musée et d'autres établissements qui vendent des œuvres d'art originales.

Québec

2007-03740/

Les établissements sondés

Les résultats présentés dans ce bulletin ont été obtenus en compilant des données recueillies auprès de 56 établissements installés au Québec :

- 31 institutions muséales[4,5];
- 22 entreprises qui possèdent une collection d'art et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres sur une base régulière[6] (incluant des sociétés d'État);
- 3 grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art;
- le ministère de la Culture et des Communications qui gère la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement[7] (Politique dite « du 1 % ») et qui a fourni des données relatives aux acquisitions d'œuvres d'art public[8] des 64 établissements touchés par la Politique en 2001-2002.

Les données recueillies concernent donc au total 120 établissements acquéreurs d'œuvres d'art. Elles portent sur les œuvres acquises au cours de l'année financière 2001-2002[9]. Les données ont été collectées par l'Institut de la statistique du Québec à l'aide d'un questionnaire postal au cours du printemps et de l'été 2003.

Des achats qui s'élèvent à près de 15 millions de dollars

En 2001-2002, les 120 établissements collectionneurs examinés grâce à l'enquête de l'Observatoire ont acquis 1 410 œuvres d'art originales pour un total de 14 579 057 $. Le prix moyen d'une œuvre achetée est de 10 340 $. Ce prix moyen peut sembler élevé, mais il s'explique en partie du fait qu'il inclut des œuvres d'art public[8] coûteuses. Les achats d'œuvres d'art public représentent environ 40 % du montant total des achats.

Le tableau 1 permet d'examiner comment se répartit le montant de 14,6 millions de dollars entre les différentes catégories d'établissements. On constate que les institutions muséales et les entreprises collectionneuses sont les principaux acheteurs. Les 22 entreprises sondées ont acquis ensemble 732 œuvres d'une somme totale de 5,7 millions de dollars et les 31 institutions muséales, 560 œuvres pour 5,4 millions de dollars. Les institutions muséales achètent des œuvres dont le prix moyen est légèrement plus élevé (9 659 $) que celui des œuvres achetées par les entreprises collectionneuses (7 774 $).

4. Regroupe essentiellement des musées, auxquels s'ajoutent quelques artothèques et quelques centres d'exposition possédant une collection d'art.
5. À partir de la liste de toutes les institutions muséales du Québec, nous avons retenu un groupe de 31 institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Toutes les institutions muséales (31) à qui nous avons expédié un questionnaire ont répondu à l'enquête.
6. À l'aide de l'information fournie par des spécialistes des arts visuels au Québec, nous avions dressé à l'origine une liste de 25 entreprises connues pour collectionner des œuvres d'art de manière assidue. Sur ces 25 entreprises, une n'a pu être jointe à cause de coordonnées introuvables, une nous a indiqué qu'elle n'acquérait jamais d'œuvre d'art et deux autres se sont avérées constituer une seule et même entreprise.
7. Sont assujettis à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement tous les projets de construction de 150 000 $ et plus entrepris par le gouvernement du Québec, ses ministères et organismes, ainsi que par les personnes ou autres organismes subventionnés par l'État.
8. Une œuvre d'art public est une œuvre originale conçue pour être intégrée à l'architecture d'un édifice donné ou d'un lieu public donné (parvis, hall d'entrée, parc, place publique, etc.).
9. Les dates de début et de fin de cette année financière varient selon les établissements. Pour chaque établissement, il s'agissait d'un exercice financier complet (12 mois) s'étant terminé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2002.

Quant aux établissements assujettis à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement en 2001-2002 (Politique « du 1 % »), ils ont acheté ensemble 97 œuvres (toutes des œuvres d'art public), soit un débours total de 2,9 millions. Les trois grandes villes sondées ont pour leur part acheté 21 œuvres qui représentent une dépense totale de 610 060 $[10,11].

Figure 1
Achats d'œuvres d'art, Québec, 2001-2002

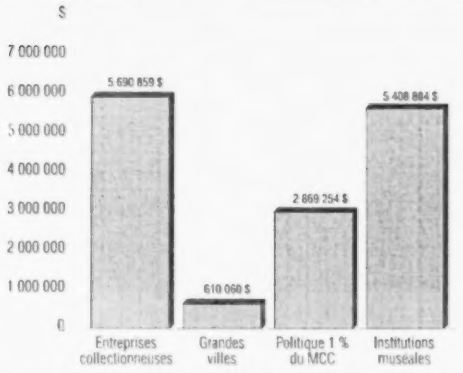

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, selon l'origine géographique des vendeurs concernés, Québec, 2001-2202

	Entreprises collectionneuses[1,2]		Grandes villes[3]		Politique du « 1% »[4]		Institutions muséales[5,6]		Tous	
	n	$	n	$	n	$	n	$	n	$
Établissements	22		3		64		31		120	
Œuvres achetées	**732**	**5 690 859**	**21**	**610 060**	**97**	**2 869 254**	**560**	**5 408 884**	**1 410**	**14 579 057**
Auprès de vendeurs établis au Québec	705	3 076 909	21	610 060	97	2 869 254	532	4 230 192	1 355	10 786 415
Auprès de vendeurs établis hors Québec	27	2 613 950	..	..	..	..	28	1 178 692	55	3 792 642
Prix moyen des œuvres achetées		**7 774**		**29 050**		**29 580**		**9 659**		**10 340**
Auprès de vendeurs établis au Québec		4 364		29 050		29 580		7 951		7 960
Auprès de vendeurs établis hors Québec		96 813		..		..		42 096		68 957

1. Comprend uniquement des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière.
2. Inclut des sociétés d'État.
3. Grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Les données excluent les acquisitions faites par les institutions muséales relevant de ces villes ainsi que les acquisitions faites en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.
4. Œuvres achetées par des organismes gouvernementaux ou publics dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (Politique dite « du 1% ») gérée par le ministère de la Culture et des Communications.
5. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière.
6. Inclut notamment des artothèques ainsi que des institutions muséales municipales.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les transactions d'œuvres d'art au Québec, 2001-2002*.

10. Certaines de ces 21 œuvres étaient des œuvres d'art public.
11. Les œuvres qui auraient été achetées par ces villes en vertu de la Politique « du 1 % » ne sont pas comptabilisées dans les 610 060 $, elles sont plutôt comptabilisées dans les 2 869 254 $ de la rubrique « Politique du 1 % ».

Des achats qui sont faits principalement au Québec

Nous avons demandé aux établissements de répartir les œuvres achetées selon qu'elles avaient été acquises auprès de vendeurs établis au Québec ou hors Québec. Les vendeurs en question peuvent être des marchands d'art[3], les artistes producteurs des œuvres achetées ou d'autres entités, par exemple des encans-bénéfices, des particuliers ou des successions.

Les résultats révèlent que, considérés dans leur ensemble, les établissements sondés achètent principalement au Québec : 74 % du montant total des achats a été déboursé auprès de vendeurs établis au Québec. Cette proportion s'élève à 100 % dans le cas des grandes villes et de la Politique « du 1 % », et à 78 % dans le cas des institutions muséales. Quant aux entreprises collectionneuses, elles sont plus enclines à s'approvisionner hors Québec : seulement 54 % de leurs achats d'œuvres d'art est déboursé auprès de vendeurs du Québec (figure 2). Soulignons que l'origine géographique du vendeur, dont il est question ici, ne doit pas être confondue avec celle de l'œuvre achetée : les achats faits auprès des vendeurs établis au Québec ne sont pas forcément des achats d'œuvres québécoises, et les achats faits auprès de vendeurs établis hors Québec ou à l'étranger ne sont pas forcément des achats d'œuvres étrangères.

Bien que les résultats actuels ne contiennent pas d'information sur la nature des œuvres achetées, ils permettent tout de même de supposer que les œuvres qu'on achète auprès de vendeurs du Québec et celles qu'on se procure auprès de vendeurs hors Québec n'appartiennent pas au même « créneau » du marché de l'art. On peut émettre l'hypothèse qu'une partie des œuvres achetées à l'extérieur du Québec appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler le « marché international », c'est-à-dire le marché des œuvres d'artistes de renom international, dont la cote est élevée. On constate en effet que les établissements font affaire avec des vendeurs hors Québec quand il s'agit d'œuvres en moyenne plus coûteuses. Dans le cas des entreprises, le prix moyen d'une œuvre achetée d'un vendeur du Québec est de 4 364 $, comparativement à 96 813 $ pour une œuvre achetée d'un vendeur établi hors Québec. Dans le cas des institutions muséales, les œuvres achetées de vendeurs établis ici ont été payées en moyenne 7 951 $, comparativement à 42 096 $ pour ce qui est des œuvres achetées de vendeurs hors Québec (tableau 1).

Figure 2

Répartition du montant des œuvres d'art achetées selon l'origine géographique des vendeurs concernés, Québec, 2001-2002

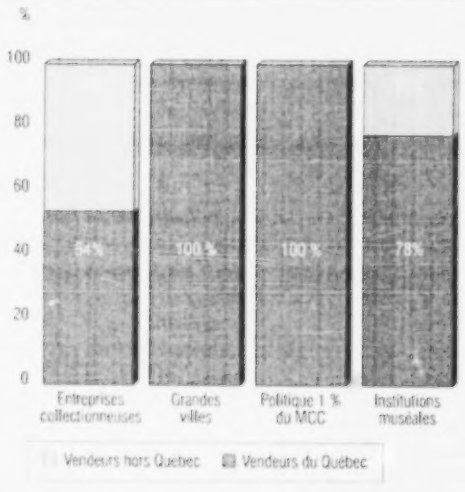

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec

Une part substantielle des achats est faite directement auprès des artistes

De qui les établissements collectionneurs achètent-ils les œuvres d'art? Sur les 14,6 millions de dollars dépensés au total, 59 % (8,6 millions) est consacré à des achats faits directement auprès des artistes producteurs des œuvres et 31 % (soit 4,5 millions) est consacré à des achats faits auprès de marchands d'art[3]. Le 10 % restant (1,5 million) représente des achats faits auprès d'autres vendeurs (par exemple des particuliers, des successions, des encans-bénéfices) (figure 3). La part des achats effectués directement auprès des artistes peut sembler élevée, mais elle est en partie attribuable à l'importance de l'art public au sein de l'ensemble (en effet, une œuvre d'art public est en général commandée et achetée directement auprès de l'artiste, sans passer par l'intermédiaire du marchand qui pourrait représenter cet artiste). Précisons, si besoin est, que les artistes dont il est question ici ne sont pas nécessairement des artistes établis au Québec; il peut s'agir d'artistes d'ailleurs au Canada ou de l'étranger.

On remarque que la répartition des dépenses selon la source d'approvisionnement n'est pas la même pour toutes les catégories d'établissements soumis à l'enquête. Ainsi, dans le cas des achats faits en vertu de la Politique « du 1% », c'est la totalité des œuvres qui sont achetées auprès des artistes producteurs. Les grandes villes, elles, consacrent 96 % du montant de leurs achats à des œuvres achetées directement auprès des artistes qui les ont produites. Dans le cas des entreprises collectionneuses, cette proportion est de 55 % et, dans le cas des institutions muséales, elle est de 37 % (tableau 2b). Le montant dépensé par les institutions muséales directement auprès des artistes producteurs est moins élevé que celui que dépensent les entreprises collectionneuses, mais cet argent est vraisemblablement partagé entre un plus grand nombre d'artistes. En effet, les entreprises ont acheté auprès des artistes 236 œuvres pour 3,1 millions, alors que les institutions muséales ont acheté 444 œuvres pour 2,0 millions de dollars (tableau 2a).

On constate que les entreprises collectionneuses font affaire directement avec les artistes producteurs pour des œuvres dont le prix moyen est élevé (13 345 $), alors qu'elles font affaire avec des marchands d'art ou des vendeurs autres pour des œuvres dont le prix moyen est plus bas (5 124 $). Dans les institutions muséales, la tendance est inverse : les œuvres achetées directement auprès des artistes sont en moyenne moins coûteuses (4 553 $) que les œuvres achetées auprès de marchands d'art ou de vendeurs autres (29 200 $) (tableau 2a).

Figure 3

Répartition du montant des œuvres d'art achetées par l'ensemble des établissements collectionneurs selon le type de vendeur concerné, Québec, 2001-2002

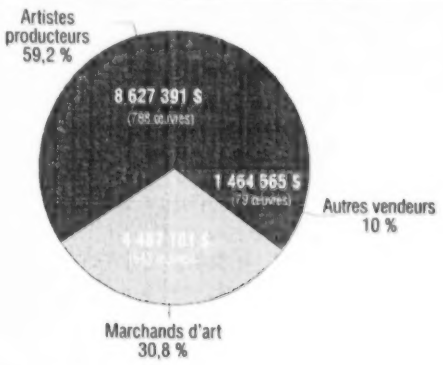

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, selon le type de vendeur concerné, Québec, 2001-2002

	Entreprises collectionneuses[1,2]		Grandes villes[3]		Politique du « 1% »[4]		Institutions muséales[5,6]		**Tous**	
	n	$	n	$	n	$	n	$	n	$
Établissements	22		3		64		31		120	
Œuvres achetées	**732**	**5 690 859**	**21**	**610 060**	**97**	**2 869 254**	**560**	**5 408 884**	**1 410**	**14 579 057**
Auprès des artistes producteurs	236	3 149 335	11	587 160	97	2 869 254	444	2 021 642	788	8 627 391
Auprès de marchands d'art ou de vendeurs autres[7]	496	2 541 524	10	22 900	..	..	116	3 387 242	622	5 951 666
Prix moyen des œuvres achetées		**7 774**		**29 050**		**29 580**		**9 659**		**10 340**
Auprès des artistes producteurs		13 345		53 378		29 580		4 553		10 948
Auprès de marchands d'art ou de vendeurs autres[7]		5 124		2 290		..		29 200		9 569

1. Comprend uniquement des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière.
2. Inclut des sociétés d'État.
3. Grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Les données excluent les acquisitions faites par les institutions muséales relevant de ces villes ainsi que les acquisitions faites en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.
4. Œuvres achetées par des organismes gouvernementaux ou publics en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (Politique dite du « 1% ») gérée par le ministère de la Culture et des Communications.
5. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière.
6. Inclut notamment des artothèques ainsi que des institutions muséales municipales.
7. Particuliers, successions, encans-bénéfices, etc.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les transactions d'œuvres d'art au Québec, 2001-2002*.

Montant des œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, selon le type de vendeur concerné, Québec, 2001-2002

	Entreprises collectionneuses[1,2]		Grandes villes[3]		Politique du « 1% »[4]		Institutions muséales[5,6]		**Tous**	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Œuvres achetées	**5 690 859**	**100**	**610 060**	**100**	**2 869 254**	**100**	**5 408 884**	**100**	**14 579 057**	**100**
Auprès des artistes producteurs	3 149 335	55.3	587 160	96.2	2 869 254	100	2 021 642	37.4	8 627 391	59.2
Auprès de marchands d'art ou de vendeurs autres[7]	2 541 524	44.7	22 900	3.8	..	..	3 387 242	62.6	5 951 666	40.8

1. Comprend uniquement des entreprises qui possèdent une collection et qui sont reconnues pour acquérir des œuvres d'art sur une base régulière.
2. Inclut des sociétés d'état.
3. Grandes villes ayant une politique d'acquisition d'œuvres d'art. Les données excluent les acquisitions d'institutions muséales relevant de ces villes ainsi que les acquisitions faites en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement.
4. Œuvres achetées par des organismes gouvernementaux ou publics en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (Politique dite « du 1 % ») gérée par le ministère de la Culture et des Communications.
5. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière.
6. Inclut notamment des artothèques ainsi que des institutions muséales municipales.
7. Particuliers, successions, encans-bénéfices, etc.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les transactions d'œuvres d'art au Québec, 2001-2002*.

L'État québécois : un acheteur important

Comme on l'a vu, l'enquête touchait quatre catégories d'établissements : 22 entreprises collectionneuses, 3 grandes villes, 64 établissements ayant acheté une ou des œuvres d'art public en vertu de la Politique « du 1 % » et 31 institutions muséales. Or, parmi l'ensemble de ces établissements, un bon nombre font partie du gouvernement du Québec ou lui sont rattachés. Ainsi, on trouve quelques sociétés d'État parmi les entreprises collectionneuses et quelques institutions nationales parmi les institutions muséales. Lorsqu'on fait la somme des achats effectués par les établissements rattachés au gouvernement du Québec, et que l'on inclut toutes les dépenses d'acquisition faites en vertu de la Politique « du 1% » (lesquelles dépenses, cependant, ne sont pas en totalité des dépenses de l'État[12]), on obtient un montant de 9,1 millions de dollars pour 1 066 œuvres. Cette somme représente 63 % du total des achats comptabilisés par l'enquête de l'OCCQ (tableau 3).

Tableau 3

Œuvres d'art achetées par les établissements collectionneurs, selon que l'acheteur est rattaché ou non au gouvernement du Québec, Québec, 2001-2002

	n	$	%[1]
Œuvres achetées	**1 410**	**14 579 057**	**100**
Œuvres achetées par des établissements rattachés au gouvernement du Québec[2]	1 066	9 149 313	62,8
Autres œuvres achetées	344	5 429 744	37,2

1. Il s'agit de la répartition du montant des achats (et non du nombre d'œuvres).
2. Toutes les œuvres achetées en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement gérée par le ministère de la Culture et des Communications (Politique « du 1 % ») sont incluses dans cette catégorie.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les transactions d'œuvres d'art au Québec, 2001-2002*.

Les dons : principale source d'acquisition pour les musées

Comme on l'a vu, les 31 institutions muséales soumises à l'enquête ont acheté 560 œuvres d'art pour 5,4 millions de dollars en 2001-2002. Or, ces achats ne représentent qu'une petite portion des acquisitions faites par les institutions muséales : celles-ci ont acquis en fait 3 885 œuvres pour une valeur totale de 23,1 millions de dollars (tableau 4). D'où viennent toutes ces œuvres? La majorité d'entre elles ont été offertes par des donateurs. Ainsi, en 2001-2002, les 31 institutions muséales ont reçu en dons 3 325 œuvres d'art pour une valeur totale de 17,7 millions. Ces dons permettent d'enrichir substantiellement les collections des musées. En fait, sans les œuvres d'art reçues en dons chaque année, les musées du Québec (plus particulièrement les musées d'art) auraient sans doute beaucoup de difficulté à faire évoluer leurs collections.

Figure 4

Répartition des œuvres d'art acquises par 31 institutions muséales, Québec, 2001-2002

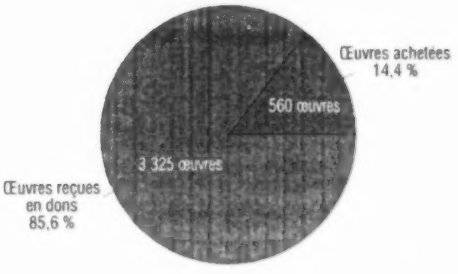

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

12. Les achats d'œuvres d'art effectués en vertu de la Politique « du 1 % » ne sont pas tous le fait d'organismes qui font partie du gouvernement du Québec ou qui y sont rattachés (écoles, hôpitaux, etc.). Il y a aussi quelques établissements qui ne font pas partie du gouvernement, mais qui sont assujettis à la Politique parce que leur projet d'immobilisation est subventionné par le gouvernement du Québec. Dans le cas de ces établissements, la participation financière du ministère subventionnaire dans l'achat de l'œuvre est proportionnelle à sa participation financière dans l'ensemble du projet immobilier.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête permettent aussi de constater que les dons faits aux institutions muséales proviennent essentiellement du Québec. Sur les 3 325 œuvres acquises grâce à des dons, 76 % (soit 2 524 œuvres) ont été offertes par des donateurs établis au Québec. En ce qui concerne leur valeur, la proportion est encore plus grande : sur une valeur totale de 17,7 millions de dollars, les dons provenant du Québec représentent 91 % (soit 16,1 millions). Les œuvres qui proviennent de donateurs établis au Québec ont une valeur moyenne plus élevée (6 373 $) que celles dont les donateurs sont établis hors Québec (2 061 $).

Figure 5

Répartition de la valeur des œuvres d'art reçues en dons par 31 institutions muséales selon l'origine géographique des donateurs, Québec, 2001-2002

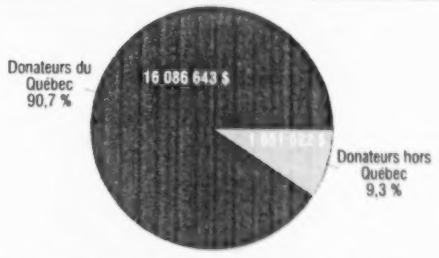

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Œuvres d'art acquises par 31 institutions muséales[1], Québec, 2001-2002

	Nombre d'œuvres		Valeur des œuvres	
	n	%	$	%
Œuvres acquises	**3 885**	**100**	**23 146 549**	**100**
Œuvres achetées	560	14,4	5 408 884	23,4
Œuvres reçues en dons	3 325	85,6	17 737 665	76,6
Valeur moyenne d'une œuvre acquise			**5 958**	
Prix moyen d'une œuvre achetée			9 659	
Valeur moyenne d'une œuvre reçue en don			5 335	

1. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les transactions d'œuvres d'art au Québec, 2001-2002*.

Œuvres d'art reçues en dons par 31 institutions muséales[1] selon l'origine géographique des donateurs, Québec, 2001-2002

	Nombre d'œuvres		Valeur des œuvres	
	n	%	$	%
Œuvres reçues en dons	**3 325**	**100**	**17 737 665**	**100**
Œuvres reçues de donateurs du Québec	2 524	75,9	16 086 643	90,7
Œuvres reçues de donateurs hors Québec	801	24,1	1 651 022	9,3
Valeur moyenne d'une œuvre reçue en don			**5 335**	
Œuvre reçue d'un donateur du Québec			6 373	
Œuvre reçue d'un donateur hors Québec			2 061	

1. Comprend uniquement des institutions susceptibles d'acquérir des œuvres d'art sur une base régulière. Inclut des artothèques.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Enquête statistique sur les transactions d'œuvres d'art au Québec, 2001-2002*.

Ce bulletin est conçu par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Pour tout renseignement veuillez communiquer avec Christine Routhier (418) 691-2414, poste 3053 ou christine.routhier@stat.gouv.qc.ca

Institut de la statistique Québec

Observatoire de la culture et des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2414
Télécopieur : (418) 643-4129
ISSN : 1708-9182
© Gouvernement du Québec

La version PDF de ce document est consultable à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca/observatoire